

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux le seize février, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
	Enquête publique	Enquête publique carrières de Thiviers	
	Fibre optique	Devis SOBÉCA fibre optique	
	Acquisition terrain	Prix acquisition terrain à Mme PHILIP DE LABORIE	
	Personnel communal	Renouvellement contrat PEC agence postale	
	Vidéoprotection	Installation et exploitation d'un système de vidéoprotection	
	Bâtiment communal	Devis huisseries club house stade de football	
	Toilettes publiques	Devis terrassement toilettes publiques	

L'an deux mille vingt-deux, le seize février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 08 février 2022

**Etaient présents** : Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Marie-Catherine ROHOF, Françoise EYMARD, Bertrand RAGOINETTI, Aurélie COMBESCOT, Claude FEUILLET, Sébastien PRIGENT, Régis SOUMAGNAC, Emmanuelle BAYLE, Hélène DONADIER, Josette LAGORCE, Marie-Pierre POUGET,

**Absents excusés** : néant

**Absents non excusés** : Patrick RAIMBAULT, Jean-Luc RABOISSON

**Procurations** : néant

**Secrétaire de séance** : M. RAGOINETTI Bertrand

### **Adoption de l'ordre du jour**

#### **Délibérations :**

- Enquête publique carrières de Thiviers
- Devis fibre optique
- Prix acquisition terrain à Mme PHILIP DE LABORIE
- Devis alarme club house stade de football
- Renouvellement contrat PEC agence postale
- Installation et exploitation d'un système de vidéoprotection
- Devis huisseries club house stade de football
- Devis terrassement toilettes publiques

**Commissions et syndicats**  
**Communauté de Communes**  
**Informations diverses**  
**Questions diverses**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **AVIS ENQUETE PUBLIQUE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE RENOUVELLEMENT ET L'EXTENSION D'UNE CARRIERE DE MATERIAUX ALLUVIONNAIRES SUR LA COMMUNE DE LAMOTHE MONTRAVEL**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une enquête publique concernant une demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur la Commune de Lamothe Montravel par la SA Carrières de Thiviers s'est tenue du 25 janvier au 08 février 2022.

En application de l'article R 181-38 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le Conseil passe au vote qui fait ressortir : 1 abstention (M. PRIGENT), 2 Contre (Mme ROHOF et M. FAVRETTO) et 10 Pour,

### **Délibération**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie a été destinataire d'un arrêté préfectoral prescrivant une enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur la Commune de Lamothe Montravel aux lieux-dits « Les Courtissons », « Les Grandes Pièces », « Les Nauves », « Les Neufonts » et « Les Planques » présentée par la Société Carrières de Thiviers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 abstention, 2 contre et 10 Pour émet un avis favorable à cette demande d'autorisation.

## **DEVIS FIBRE OPTIQUE**

Monsieur le Maire informe le conseil que lors des travaux d'enfouissement des réseaux devant la Mairie, l'entreprise SOBECA lui a proposé de profiter de l'ouverture des tranchées pour faire passer les fourreaux pour la fibre optique. Compte tenu que les travaux de la fibre optique seront à la charge de la Commune, Monsieur le Maire a accepté cette proposition et présente au conseil le devis afférent à ces travaux.

### **Délibération**

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg et de l'enfouissement des réseaux, il paraît judicieux d'inclure dans cet aménagement les travaux pour la fibre optique.

A cet effet, Monsieur le Maire présente un devis de la Société SOBECA d'un montant de 7 385,39 € HT soit 8 862,47 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition et charge le Maire de signer le devis.

## **ACQUISITION TERRAIN à Mme PHILIP DE LABORIE SUITE AUX TRAVAUX DE VOIRIE**

Afin de finaliser le dossier relatif à l'acquisition d'une bande de terrain à Mme PHILIP DE LABORIE, Maître LAPERVENCHE nous demande de délibérer sur le prix d'acquisition de ce terrain.

Mme PHILIP DE LABORIE a proposé à la Commune de vendre son terrain pour la somme de 870 €

### **Délibération**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que des travaux de voirie ont été réalisés en 2019 pour consolider le talus jouxtant la propriété de Mme PHILIP DE LABORIE sur la voie Romaine.

Pour permettre ces travaux, il a été effectué un bornage. Une erreur matérielle a été réalisée lors de la pose des bornes qui ont été placées à l'intérieur de la propriété de Mme PHILIP DE LA BORIE.

De ce fait Mme PHILIP DE LABORIE a accepté de céder à la Commune la bande de terrain concernée d'une superficie de 87 mètres pour la somme de 870 €

Le Maire propose au conseil de régulariser cette affaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et donne tout pouvoir au Maire pour signer tout acte relatif à ce dossier.

## **ALARME CLUB HOUSE STADE DE FOOTBALL**

Lors du conseil du 17 janvier dernier, les élus avaient souhaité que d'autres devis concernant la pose d'une alarme au club house au stade de football soient réalisés car le devis de la Société Vérisure leur a paru trop onéreux quant à l'abonnement.

De ce fait un autre devis auprès de la Société COPROSECURIT a été demandé.

Cette société propose un contrat de télésurveillance à 30 € par mois au lieu de 91 € proposé par Vérisure  
Le devis s'élève à la somme de 1440,00 € TTC.

### **Délibération**

Compte tenu des multiples infractions au club house du stade de football, et des dégâts importants occasionnés lors de ces effractions, il est nécessaire d'installer une alarme sur ce bâtiment.

A cet effet, Monsieur le Maire présente un devis de la sté COPROSECURIT pour un montant de 1200 € HT soit 1440,00 € TTC.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité cette proposition et charge le Maire de signer les documents afférents à ce dossier.

## **RENOUVELLEMENT CONTRAT CUI ADJOINT ADMINISTRATIF AGENCE POSTALE**

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler le contrat PEC de l'adjoint administratif à l'agence postale communale dont le contrat s'arrête le 28 février prochain.

Le conseil émet un avis favorable à ce renouvellement

### **Délibération**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat CUI-PEC de l'adjoint administratif à l'agence postale arrive à expiration le 28 février et qu'il convient de le renouveler dans les mêmes conditions que le contrat précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de renouveler ce contrat pour une durée de six mois à compter du 01 mars 2022 à raison de 20 h par semaine.

## **PROJET DE VIDEOPROTECTION**

### **Délibération**

Suite à l'accomplissement des actes d'incivilités commis à l'encontre de son patrimoine mobilier et immobilier, la Commune de Montcaret souhaite installer un dispositif de vidéoprotection pour réduire la délinquance.

Il convient d'insister sur le rôle dissuasif d'un système de vidéoprotection en tant que moyen de prévention, et dans certains cas, d'identification des auteurs d'actes répréhensibles.

Des actes de malveillance sont commis à divers endroits du village et plus particulièrement aux abords des bâtiments communaux suivants : Mairie, salle des fêtes, terrain multisports, stade, atelier municipal, commerces...)  
Plusieurs zones sont identifiées, en articulation avec les intervenants de façon à agir dans le sens d'une politique de prévention. Les lieux ont été déterminés en collaboration avec le service de sûreté de la gendarmerie de Vélines et de Périgueux.

Un arrêté permettant d'installer et d'exploiter un système de vidéoprotection sur la voie publique du territoire de la Commune va être sollicité auprès des services de l'Etat.

Vu la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2211-1

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L 223-1 à L 223-9 et L 251-1 à L 255-1

CONSIDERANT que l'article 10 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 autorise la mise en œuvre d'une vidéoprotection sur la voie publique par une autorité publique.

CONSIDERANT que l'article 5 de la loi du 05 mars 2007 précitée a créé le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) destiné à favoriser le développement des politiques locales de prévention de la délinquance.

Au titre de ce FIPD, la Commune peut prétendre à un financement pour la mise en place d'un système de vidéoprotection. Le taux de subventions pour les projets de vidéoprotection se situe entre 20 % et 40 %.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Approuve l'installation d'un système de vidéoprotection
- Décide d'inscrire la dépense au budget de la Commune
- Sollicite les subventions les plus élevées possible au titre du fonds interministériel de la délinquance (FIPD) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions pour cette opération auprès des services de l'Etat.

### **HUISSERIES CLUB HOUSE STADE DE FOOTBALL**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait été programmé en 2021 le changement des huisseries au club house et qu'il avait été sollicité des participations des services de l'Etat et du Conseil Départemental à ce sujet. Les services de l'Etat ont attribué une subvention à la Commune de 3 077,00 € au titre de la DSIL pour réaliser ces travaux. Cependant compte tenu de l'augmentation des matériaux en un an, il convient de solliciter une réactualisation des devis auprès des entreprises. Ces devis seront soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante lors du prochain conseil municipal.

### **TERRASSEMENT TOILETTES PUBLIQUES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il est nécessaire de réaliser un terrassement avant de procéder à l'installation des toilettes publiques.

Quatre entreprises ont été sollicitées pour faire des devis (SOBECA, RADIN, DEM-LBC, CANASOUT). L'entreprise SOBECA ne nous a pas fourni de devis car ils ne pourront pas effectuer les travaux compte tenu qu'ils ont du retard dans leur planning. Les entreprises RADIN et DEM-LBC ne posent pas le compteur d'eau. Seule l'entreprise CANASOUT propose dans son devis les compteurs d'eau, et le déplacement du tabouret au terrain multisports.

Le conseil opte pour le devis de l'entreprise CANASOUT.

#### **Délibération**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de réaliser un terrassement et la pose des réseaux appropriés avant la pose des toilettes publiques.

A cet effet, il présente trois devis :

- M. RADIN pour un montant de 5 500,00 € HT soit 6 600,00 TTC sans compteur d'eau soit 2 169,31 € TTC en plus
- DEM-LBC pour un montant de 5 335,00 € HT soit 6 402,00 € TTC sans compteur d'eau soit 2 169,31 € TTC en plus
- CANASOUT pour un montant de 6 359,28 € HT soit 7 631,04 € TTC avec les compteurs d'eau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition de l'entreprise CANASOUT et charge le Maire de signer le devis afférent à ces travaux.

### **REPAS DES AINES**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de refaire cette année le repas des Aînés à la salle des fêtes comme précédemment dès que le contexte sanitaire le permettra.

### **ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les prochaines élections se dérouleront :

- Le 10 et 24 avril pour les Présidentielles
- le 12 et 19 juin pour les Législatives.

## **CHAR FETE CANTONALE**

L'association « J'aime mon canton » est favorable pour refaire cette année la fête cantonale. A cet effet il convient de commencer à réfléchir au thème du char.

Madame LAGORCE signale qu'il n'y a plus de fleurs. Madame ROHOF émet le souhait que tous les élus soient invités à participer à la confection du char et souligne aussi que toute personne extérieure au conseil sera la bienvenue.

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Compte tenu de la difficulté des agents recenseurs pour recueillir tous les imprimés relatifs au recensement, Monsieur le Maire a sollicité auprès des services de l'INSEE un délai supplémentaire d'une semaine pour collecter tous les documents.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mme ROHOF : demande un compte rendu de la réunion de chantier concernant l'enfouissement des réseaux. L'entreprise SOBECA reprendra le travail la semaine prochaine. Un léger retard est mentionné sur le planning des travaux, qu'il sera nécessaire de rattraper afin de goudronner la RD 936 avant l'hiver.

-Mme POUGET : souhaite avoir un tableau comparatif concernant les dépenses et recettes pour les travaux d'enfouissement afin d'éviter d'éventuelles surprises.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il va programmer prochainement une réunion pour le budget et que tout le conseil sera invité à y participer.

-M. RAGOGNETTI : demande si les passages piétons sur la RD 936 seront refaits. Monsieur le Maire répond qu'effectivement cela est prévu dans l'aménagement du Bourg, mais que ceux-ci seront à la charge de la Commune.

M. FEUILLET invite les élus à participer au concours de photos.

Mme POUGET demande au Maire si c'est lui qui doit convoquer les délégués des commissions. Monsieur le Maire lui répond que non c'est le référent de la commission qui fixe la date et informe ses collègues de la réunion ainsi que le secrétariat pour la réservation de la salle.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il avait été prévu de mettre le RNO pour la fibre optique à côté de celui du terrain de pétanque, mais comme ce terrain appartient à la SNCF et que les délais pour obtenir leur accord sont très longs, il a été décidé de le mettre sur le parking allée du Mûrier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 30

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		SOUMAGNAC Régis	
Josette LAGORCE		FEUILLET Claude	
RAIMBAULT Patrick	Absent	EYMARD Françoise	
ROHOF Marie-Catherine		DONADIER Hélène	
POUGET Marie-Pierre		RAGOGNETTI Bertrand	
RABOISSON Jean-Luc	Absent	PRIGENT Sébastien	
COMBESCOT Aurélie		BAYLE Emmanuelle	